

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER)

Siège Social : 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint-Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

Les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU PAPIER CARTON (SOTIPAPIER) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, devant se tenir le 26 octobre 2023, à dix heures (10h) à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Report de la date de distribution des dividendes de la Société au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 ;
2. Questions diverses ; et
3. Pouvoirs pour formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER)

Siège Social : 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint-Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

La société SOTIPAPIER publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 26 Octobre 2023.

PREMIERE RESOLUTION

Prenant la parole, le Président rappelle les actionnaires de la Société que l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue le 14 juin 2023, statuant notamment sur l'approbation des états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, avait décidé une distribution de dividendes d'un montant global de 13.246.522,770 DT, soit un dividende de 0,470 DT par action (43,12% du nominal) avec une mise en paiement s'effectuant le 13 Septembre 2023.

Dans le cadre de sa stratégie globale, visant à minimiser les risques financiers tout au long du cycle économique, le Conseil d'Administration de SOTIPAPIER s'est réuni le 7 septembre 2023 pour proposer un report de la date de distribution des dividendes de la Société au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 du 13 Septembre 2023 au 02 Janvier 2024 estimant que la préservation et la maximisation de la flexibilité financière sont dans l'intérêt à long terme de la société et de ses actionnaires.

Cette proposition vise à assurer la solidité financière de la société dans un contexte économique difficile et à maintenir sa capacité à investir dans des projets stratégiques pour le bénéfice à long terme de ses actionnaires.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide donc un report de la date de distribution des dividendes de la Société au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 du 13 Septembre 2023 au 02 Janvier 2024.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.